



Arrangement Amiable après Jugement.

Par **betty0104**, le **19/09/2009** à **10:44**

Bonjour à tous,

Ma fille est séparée de son compagnon, tout se passait bien pour l'enfant, ils s'étaient arrangés à l'amiable pour la garde de la petite, seulement depuis quelques temps, le papa est de plus en plus exigeant, or l'enfant 10 ans ne supporte plus, harcèlement psychique et moral sans cesse...

La maman a demandé à voir le Juge, car l'enfant voulait elle aussi voir le Juge, ce qui a été fait et il y a un jugement, clair et net.

Or depuis des semaines le papa, redemande sans cesse des modifications à l'amiable, par l'intermédiaire de son l'Avocat ?

Il ne veut pas faire appel car trop chère !!! d'où ma question :

Combien de temps, a-t-on dans ce cas là pour faire appel ?

Que doit répondre la maman à ses nombreuses sollicitations ?

Que peut faire ma fille contre ces harcèlements à son encontre et celle de l'enfant ? (paroles méchantes et surtout diffamatoires contre elles deux et la famille) ...

D'autre part, quant-il a la garde de l'enfant, il la place toujours chez des gens qu'elle ne connaît pas, mais "lui" n'est jamais là ? alors que sur le jugement, c'est bien inscrit, qu'il doit s'occuper de sa fille .

Si quelqu'un, ayant vécu les mêmes problèmes!...peut nous dire, comment s'en sortir, car je crains pour leur santé, elles étaient déjà à la limite de l'anorexie, avant la demande de jugement !

Je compte sur vos témoignages à tous, j'ai déjà eu de bons conseils sur ce site, et qui se sont toujours révélés exactes ...

Dans l'attente, je vous remercie par avance ... cordialement.